

FACE VAL DE MARNE est un club d'entrepreneurs engagés pour l'intérêt général. En tant qu'acteur économique ancré sur le territoire, vous souhaitez associer votre structure à des actions d'inclusion et, plus largement, rejoindre l'élan sociétal des Entreprises (RSE) en Val-de-Marne. **Bienvenue !**

Agréée par la Fondation FACE, reconnue d'utilité publique, vous pouvez choisir de verser le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage à votre club FACE Val de Marne au titre de ses activités en faveur de « l'orientation tout au long de la vie » (en application du 13 de l'article L6241-5 du Code du Travail).

1 - Structure et contact(s) :

Raison sociale / entité :

Activité : Effectif en 2022 :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Prénom, Nom & fonction du dirigeant :

Contact direct de FACE Val de Marne (Prénom, Nom, fonction)

Téléphone : Courriel :

Autre contact (Prénom, Nom, fonction) :

Téléphone : Courriel :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

J'accepte de recevoir les informations et actualités de FACE Val de Marne : Oui Non

2 – En 2023, je souhaite soutenir le club FACE Val de Marne en tant que :

- Membre-donateur Membre-cotisant Donateur-sympathisant.e
- J'envisage que le club bénéficie d'une partie du Solde de la Taxe d'Apprentissage 2023, au titre des actions entreprises en faveur de l'« orientation tout au long de la vie » auprès des publics vulnérables

La tranche d'effectifs de ma structure se situe : A moins de 10 salarié.es de 11 à 49 salarié.es de 50 à 199 salarié.es > 200 salarié.es Autres (chambres consulaires, etc.)

Membre-donateur

Cotisation + don (Cf. modalités de versements au verso)

- < de 10 : 250 € + don 250 € 11 à 49 : 650 + don 650 50 à 199 : 1 200 € + don 1 200 € > 200 : 2 300 € + don 2 300 €

NB : coût réel total après déduction fiscale (60% du montant du don) selon la tranche d'effectif :
= 350 = 910 € = 1 680 = 3 220 €

Don libre d'un montant de : € limité à 0,5% du chiffre d'affaires total Hors-Taxes.

Membre-cotisant

Cotisation (Cf. modalités de versement au verso)

- < de 10 : 300 € 11 à 49 : 700 € 50 à 199 : 1 350 € > 200 : 2 400 €
- 1 600 € en tant qu'institution du monde économique (chambre consulaire, syndicat, fédération, etc.)

Donateur-sympathisant.e

Don réaffecté au club après versement à la Fondation nationale (Cf. modalités de versement au verso)

Je verse la somme de € au bénéfice de FACE Val de Marne via la fondation nationale.

Réduction de 60% du don appliqué directement sur l'impôt, dans la limite 0,5% du chiffre d'affaires total H.T.

Merci de renvoyer ce formulaire accompagné d'un duplicata de règlement(s) ou ordre(s) de virement(s) par courriel ou courrier postal : 43 rue du Moulin Bateau, 94380 Bonneuil-sur-Marne.

Contact cotisation, don et TA : **Nathalie Lobato** : n.lobato@fondationface.org - 01 48 52 15 58

NB : les libellés et RIB étant distincts selon cotisation et/ou don, Cf. modalités de versement au verso.

- Concrétiser son engagement sociétal et faire grandir ses engagements
- Mettre en œuvre les valeurs de l'entreprise, et s'associer à des actions & expérimentations concrètes, innovantes, en phase avec les besoins et enjeux de l'entreprise
- Valoriser sa marque employeur ; faire connaître son engagement auprès des acteurs publics
- Promouvoir ses métiers et identifier de futurs collaborateurs
- Accéder à l'annuaire des Membres et/ou donateurs
- S'appuyer sur l'expertise d'interlocuteurs dédiés pour bénéficier de formations, de conseils, de diagnostics et d'accompagnement sur différents sujets : RSE, égalité, diversité, inclusion...
- Profiter de la force d'un réseau d'entreprises, résolument inscrit dans une relation partenariale avec les acteurs institutionnels du territoire Val-de-Marnais
- Utiliser le logo « FACE Val de Marne » dans les communications ; être visible via FACE Val de Marne : site web, rapport d'activité, etc.

Date : / / Signature & Cachet de l'entreprise

MODALITÉS DE VERSEMENT(S) 2023

Membre-cotisant

- Virement sur compte CIC FACE Val de Marne **IBAN** n° FR76 3006 6103 3600 020 -0650 196 CMCIFRPP
- Chèque à l'ordre du club d'entreprises «**FACE Val de Marne**»

Membre-donateur : 2 versements distincts et attestation signée ci-dessous pour reçu fiscal

- La cotisation : versement direct à FACE Val de Marne. Cf. modalités «membre-cotisant»
- Don : se reporter aux modalités « Donataire-sympathisant »

Donateur-sympathisant : versement & attestation signée ci-dessous pour édition du reçu fiscal

- Chèque à l'ordre de « **Fondation FACE** », à adresser 4 rue Floréal – 75017 Paris
- ou virement sur compte THEMIS BANQUE de la fondation nationale FACE. **BIC** n° BDEIFRPPXXX – **IBAN** n° FR47 1144 9000 0202 1985 7007 P24

Attestation donateur, nécessaire à l'édition du reçu fiscal

Dans le cadre des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, déclare sur l'honneur que :

- ce don ne constitue en aucun cas une adhésion au club FACE Val de Marne ;
- les contreparties matérielles (remise de bien ou prestations de services) éventuellement accordées par le club FACE Val de Marne présentent une disproportion marquée avec le montant du don versé, d'une valeur inférieure à 25% du don ;
- les actions soutenues par ce don sont conformes à l'Intérêt Général au regard du **champs d'action** «Œuvres ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises(...)», du **mode d'action** : gestion désintéressée ; activité non lucrative ; action qui n'est pas menée au profit d'un cercle restreint de personnes.

Date / Lieu / Signature & Cachet